

Groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière

Mandat

Contexte

Alberta Education aide les autorités scolaires à proposer aux élèves des programmes d'éducation au choix de carrière. L'objectif des programmes d'éducation au choix de carrière est d'offrir aux élèves de solides cheminements d'apprentissage pour passer des études secondaires aux études postsecondaires ou au monde du travail, afin d'accroître la réussite de leur transition vers un emploi. Grâce à ces occasions d'apprentissage pratique, les élèves acquièrent non seulement des attestations d'études, mais ils créent également de véritables liens avec les employeurs tout en ayant accès à des possibilités d'emploi de qualité.

Les programmes d'éducation au choix de carrière sont offerts aux élèves du système d'éducation M à 12, avec un accent particulier sur les niveaux scolaires 10 à 12. Ces programmes comprennent cinq composantes :

- Les Fondements en carrières et technologies (FCT) : les élèves de la 5^e à la 9^e année explorent leurs champs d'intérêt en découvrant une gamme de possibilités de carrières et différentes professions.
- Les Études professionnelles et technologiques (ÉPT) : les élèves suivent des cours pour développer des habiletés pratiques et améliorer leur employabilité ou leurs perspectives d'études postsecondaires.
- Les programmes de crédits à double reconnaissance : les élèves suivent des cours au secondaire qui les aident à découvrir leurs champs d'intérêt professionnels tout en obtenant des crédits à la fois du secondaire et du postsecondaire.
- Les cours de la série Connaissances et employabilité : les élèves développent leurs habiletés relatives à l'employabilité afin de devenir des citoyens actifs et responsables, d'atteindre leurs objectifs de formation et de carrière, et de contribuer de façon positive à leurs communautés.
- L'éducation hors établissement : les élèves acquièrent des connaissances et des habiletés liées au travail et à d'autres rôles au cours de leur vie par leur participation à des formations hors établissement, des observations ou en travaillant dans des lieux de travail dans la communauté (bénévoles ou rémunérés). Les programmes d'éducation hors établissement comprennent le cours Stage de carrière, le programme Green Certificate, le programme d'apprentissage enregistré, la formation par stage, le Programme Travail-études et la préparation au milieu de travail et les stages en milieu de travail.

De plus, certains aspects de l'éducation à la carrière sont abordés dans les programmes actuels de santé et de compétences de vie (7 à 9) et de gestion de carrière et de vie (10 à 12).

Bien que des ajustements aient été apportés aux programmes à divers moments au fil du temps, aucun examen exhaustif de l'éducation au choix de carrière n'a été entrepris. Un examen est proposé afin de déterminer l'efficacité globale des programmes actuels et de proposer de nouveaux cheminements d'apprentissage potentiels. Comme des programmes et des cours ont été progressivement ajoutés à l'éducation au choix de carrière au cours des deux dernières décennies, des chevauchements sont possibles. Sur la base des taux de participation, les programmes peuvent ne pas refléter les besoins actuels et futurs du marché du travail et les champs d'intérêt des élèves.

Objectif

Un groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière est proposé pour examiner l'éducation au choix de carrière et fournir des conseils et des recommandations stratégiques au gouvernement sur l'élaboration d'un cadre provincial qui répond aux besoins de tous les élèves et les prépare efficacement à répondre aux divers besoins du marché du travail de demain. Cet examen :

- veillera à ce que les programmes répondent dans l'ensemble aux champs d'intérêt des élèves et aux besoins du marché du travail;
- veillera à ce que les programmes soient simplifiés, cohérents, complémentaires, innovants et créatifs;
- servira de base aux futures ébauches des programmes d'éducation au choix de carrière de la 7^e à la 12^e année;
- examinera les implications potentielles en matière de financement.

Objectifs

- Créer un cadre d'éducation au choix de carrière qui établit :
 1. les objectifs et les résultats clés des programmes d'éducation au choix de carrière;
 2. les principes du programme qui s'appliqueront à tous les programmes d'éducation au choix de carrière;
 3. des attentes claires pour les élèves participants, les employeurs, les autorités scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Évaluer le modèle de programmes existants afin de déterminer les domaines à améliorer et les cheminements de transition des élèves.
- Consulter un large éventail de parties prenantes sur les besoins actuels et futurs en matière de programmes.

Livrables

- Un rapport provisoire d'ici le 31 décembre 2022
- Un rapport final d'ici le 28 février 2023, avec des recommandations qui :
 1. établissent un lien entre le système d'éducation M à 12 et les priorités du gouvernement (c.-à-d. l'initiative Alberta at Work et la stratégie Alberta 2030 : Building Skills for Jobs);
 2. serviront de base aux futures ébauches des programmes d'éducation au choix de carrière de la 7^e à la 12^e année qui tiennent compte des talents et du potentiel uniques de tous les élèves, tout en tenant compte des exigences de l'industrie et des demandes du marché du travail;
 3. favorisent une harmonisation et une intégration avec l'élaboration du futur curriculum dans toutes les matières de la 7^e à la 12^e année;
 4. tiennent compte de la coopération avec les établissements d'enseignement postsecondaire et avec les programmes visant à favoriser des transitions ciblées pour les élèves du secondaire;
 5. déterminent les programmes d'apprentissage qui sont flexibles et à court terme ainsi que les occasions d'apprentissage intégrées au travail pour les élèves;
 6. examinent les composantes des exigences en matière d'achèvement des études secondaires et les possibilités en matière d'attestations d'études secondaires;
 7. tiennent compte des cheminements alternatifs pour fournir des programmes d'éducation au choix de carrière;
 8. établissent un calendrier de mise en œuvre;
 9. tiennent compte des implications liées au financement d'un cadre d'éducation au choix de carrière.

Approche de consultation

Le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière consultera de nombreuses parties prenantes afin de s'assurer qu'un large éventail de points de vue et de questions soit pris en compte. Ces occasions de consultation serviront de base à l'élaboration du cadre et comprendront :

- des parties prenantes en éducation;
- des universitaires et des établissements d'enseignement postsecondaire;
- des associations professionnelles;
- des organismes du secteur privé du milieu des affaires et de l'industrie;
- des organismes et des établissements d'enseignement des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- le Conseil consultatif des parents auprès de la ministre;
- le Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre;
- le Conseil jeunesse de la ministre;
- des parents;
- des enseignants;
- des élèves;
- d'autres ministères ou niveaux de gouvernement (municipal et fédéral).

Pour en savoir plus, veuillez consulter alberta.ca/career-education-task-force

©2022 Gouvernement de l'Alberta | novembre 2022 | Alberta Education



Différentes approches seront utilisées pour impliquer les parties prenantes afin d'éclairer le travail du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière et ses recommandations, y compris :

- un sondage en ligne pour obtenir les commentaires des membres du public;
- des réunions ciblées avec des établissements postsecondaires et des employeurs;
- une série de réunions régionales dans toute la province avec des associations du milieu des affaires et de l'industrie, des députés locaux, des parents, des enseignants, des élèves et des autorités scolaires afin d'obtenir des commentaires sur les questions locales.

Calendrier

- Septembre : Lancement du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière, qui comprendra des réunions toutes les deux semaines et des occasions de consultation avec les parties prenantes
- 31 décembre 2022 : Achèvement du rapport provisoire sur les commentaires issus des occasions de consultation
- 28 février 2023 : Publication du rapport final fournissant des conseils et des recommandations au gouvernement

Considérations clés

Pendant la création du cadre, le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière doit tenir compte des lois fédérales, provinciales et municipales pertinentes, des politiques, ainsi que des normes établies en matière de santé et de sécurité, y compris :

- l'*Education Act*;
- le *Guide de l'Éducation*;
- le rapport final du Skills for Jobs Task Force;
- la *Skilled Trades and Apprenticeship Education Act*;
- la *Post-secondary Learning Act*;
- l'*Employment Standards Code*;
- le *Labour Relations Code*;
- l'*Occupational Health and Safety (OHS) Act*;
- le manuel *Éducation hors établissement*;
- la *Workers' Compensation Act*;
- le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Portée du travail

- L'évaluation des programmes d'éducation au choix de carrière de la 7^e à la 12^e année, y compris :
 - la mise à jour, la suppression et l'ajout de cours et de programmes;
 - la séquence des cours, y compris les cours préalables;
 - l'harmonisation de l'éducation au choix de carrière au premier et au deuxième cycles du secondaire;
 - les champs d'intérêt des élèves, la diversité et l'inclusion;
 - les ressources d'apprentissage et d'enseignement;
 - les occasions d'orientation professionnelle;
 - les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires ou de certificats;
 - la coopération avec les établissements d'enseignement postsecondaire et avec les programmes connexes;
 - la transition vers le monde du travail ou les études postsecondaires;
 - la coordination d'activités et de projets impliquant plusieurs ministères ou divisions.
- L'harmonisation avec le futur curriculum 7 à 12
- Les cheminements alternatifs
- Les lois et les politiques
- Le financement
- Les autres questions soulevées par la présidence

Hors de la portée

- Les évaluations provinciales

Pour en savoir plus, veuillez consulter alberta.ca/career-education-task-force

©2022 Gouvernement de l'Alberta | novembre 2022 | Alberta Education

Classification: Public



- L'autorisation des ressources d'apprentissage et d'enseignement
- La mise en œuvre des programmes d'éducation au choix de carrière

Rôles et responsabilités

Le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière fonctionnera sur la base d'un consensus, et ses recommandations seront soumises à la ministre de l'Éducation. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint, des options seront proposées avec les principaux avantages, risques et implications financières (le cas échéant).

Les discussions et les recommandations du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière doivent rester confidentielles. La ministre de l'Éducation déterminera quelle information relative aux travaux et aux recommandations du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière sera publiée, ainsi que le moment et la façon de le faire. Afin de pouvoir participer, les membres signeront un accord de confidentialité et accepteront que leur nom soit communiqué publiquement.

Le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière communiquera avec les parties prenantes afin de les aider à cerner les défis et de fournir des recommandations pour les relever. Les membres peuvent être invités à participer à des sous-comités, selon ce que la présidence juge approprié, afin de réaliser des tâches associées au mandat du groupe.

Le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière opèrera dans le contexte de la législation du gouvernement de l'Alberta et des politiques et normes d'Alberta Education, y compris les arrêtés ministériels, les plans d'activités ou autres déclarations générales de politiques relatives aux programmes et aux exigences en matière d'éducation.

Alberta Education apportera son appui au groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière, notamment en assurant :

- l'accès à l'information requise, y compris à tous les documents pertinents;
- le secrétariat.

Présidence

Le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière est présidé par un membre de l'Assemblée législative ou son représentant.

Composition

Le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière sera composé de membres du milieu des affaires et de l'industrie, d'organismes d'éducation au choix de carrière, de parties prenantes en éducation, du gouvernement et d'établissements d'enseignement postsecondaire. Les membres du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière devront posséder et partager leur expertise sur les questions liées à l'éducation au choix de carrière.

Nom	Organisme	Poste	Représentation
Shane Getson	Gouvernement de l'Alberta	Secrétaire parlementaire pour Economic Corridors, Gouvernement de l'Alberta	Gouvernement
Jess Thomson	Women Building Futures	Directrice, relations avec les parties prenantes et le gouvernement	Partie prenante du milieu des affaires et de l'industrie
Shauna Feth	Alberta Chamber of Commerce	Présidente et directrice	Partie prenante du milieu des affaires et de l'industrie
Stefan Rutkowski	CAREERS: The Next Generation	Directeur des opérations	Organisme d'éducation au choix de carrière
Stéphan De Loof	Conseil scolaire FrancoSud	Directeur exécutif, opérations, infrastructure et transport	Partie prenante en éducation

Kurtis Leinweber	Foundations for the Future Charter Academy The Association of Alberta Public Charter Schools	Directeur général adjoint et chef des opérations Vice-président	Partie prenante en éducation
John Jagersma	Association of Independent Schools & Colleges in Alberta	Directeur exécutif	Partie prenante en éducation
Raymond Massey	Alberta Board of Skilled Trades	Président	Gouvernement
Marilyn Dennis	Alberta School Boards Association	Présidente	Partie prenante en éducation
Scott Morrison	College of Alberta School Superintendents	Président	Partie prenante en éducation
David Price	Sunterra Group	Directeur	Partie prenante du milieu des affaires et de l'industrie
Patricia Nelson	Skills Canada Alberta	Gestionnaire, formation externe	Partie prenante du milieu des affaires et de l'industrie
Holly Bilton	Chinook's Edge School Division	Conseillère scolaire	Partie prenante en éducation
Darren Roth	Black Gold School Division	Enseignant	Partie prenante en éducation
Jeannette Labrie	Northern Alberta Institute of Technology	Doyenne associée, Industry Engagement, The School of Applied Sciences and Technology	Établissement d'enseignement postsecondaire
Diana Lonescu	MacEwan University	Gestionnaire de l'ingénierie, Pipeline Construction & Project	Établissement d'enseignement postsecondaire
Gerald Bartels	Nexus Space	Cofondateur, équipe de direction, membre du conseil d'administration	Partie prenante du milieu des affaires et de l'industrie

Les chefs de division d'Alberta Education et la direction des communications recevront une invitation permanente à assister aux réunions du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière et à participer aux discussions.

Membres d'Alberta Education

- Sous-ministre adjointe, Curriculum Division
- Directrice exécutive, High School Curriculum
- Directeur, Careers and Work Experience

Fréquence des réunions

Les réunions se tiendront à la demande de la présidence, à partir de septembre 2022. Les réunions dureront une demi-journée et devraient avoir lieu toutes les deux semaines, ou selon les besoins, jusqu'en février 2023.

Dépenses

Alberta Education remboursera aux membres du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière les frais de déplacement qui ne sont pas couverts par leur organisme (conformément aux directives du gouvernement de l'Alberta).

Pour en savoir plus, veuillez consulter alberta.ca/career-education-task-force

©2022 Gouvernement de l'Alberta | novembre 2022 | Alberta Education

Classification: Public



Les frais des observateurs ou des représentants spéciaux seront couverts par leur organisme respectif.

Confidentialité et communications

Dans le cadre de leur travail, les membres du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière auront accès à des discussions et à du matériel qui sont de nature confidentielle ou qui ne sont pas destinés à une diffusion plus large. Tout le matériel partagé avec le groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière est présumé confidentiel et les membres sont tenus de maintenir cette confidentialité, sauf avis contraire d'Alberta Education. Toutes les communications destinées aux membres du public seront coordonnées par Alberta Education.

Les membres du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière doivent s'abstenir de tout commentaire aux médias, aux membres du public ou autre sans avoir préalablement consulté Alberta Education et obtenu son approbation.

Alberta Education est un organisme public sujet à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (la loi FOIP). Les noms des membres du groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière, les dépenses couvertes et les détails du travail à accomplir peuvent faire l'objet d'une divulgation en vertu de la loi FOIP. Les renseignements sous la garde ou le contrôle d'Alberta Education pourraient être demandés en réponse à une demande d'accès à l'information et pourraient être divulgués conformément à la loi FOIP.

Les questions concernant l'utilisation ou la divulgation des renseignements personnels recueillis lors de la participation au groupe de travail sur l'éducation au choix de carrière peuvent être adressées à la direction exécutive, High School Curriculum, Alberta Education, Édifice 44 Capital Boulevard, 8^e étage, 10044, 108^e Rue, Edmonton (Alberta) T5J 5E6.